

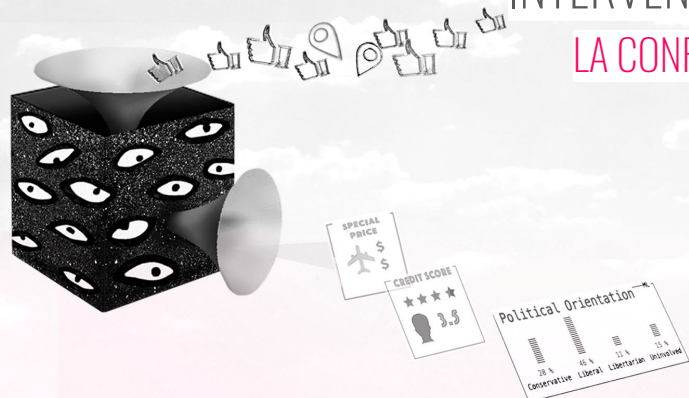
Disruption numérique et régulation
Yann BONNET @CNNum @yann_bonnet



INTERVENIR : QUAND ET COMMENT ?

LA CONFIANCE À L'ÈRE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

#FAIRPLATFORMS



CNNum



- **Comment la régulation est abordée par le CNNum ? A travers plusieurs rapports sur les plateformes depuis 2014**
 - **2014** : suite à une saisine demandant au CNNum d'organiser une concertation entre les entreprises françaises plaignantes dans l'affaire Google Shopping, publication d'une réflexion plus globale sur les écosystèmes des plateformes. Recommandations = modernisation des différents cadres de régulation déjà applicables aux plateformes + assurer la loyauté du système des données
 - **2015** : rapport Ambition numérique avec 2 recommandations phares sur les plateformes
 - un principe général de loyauté des plateformes, consistant en une obligation d'assurer à l'égard de leurs utilisateurs l'intelligibilité et l'*accountability* de leurs pratiques = des obligations générales de transparence, d'information et de non-discrimination vis-à-vis de leurs clients et utilisateurs, particuliers comme professionnels.
 - pour rendre effectif le principe de loyauté des plateformes = modernisation du design institutionnel de la régulation, en renforçant la coopération entre autorités et en créant une

- agence européenne de notation de la loyauté, chargée de développer l'évaluation de la loyauté des plateformes avec un réseau ouvert de contributeurs.

○

manière de se positionner de différents acteurs économiques => plateformes.

- Caractéristiques : Mettre en relation + S'appuyer sur le travail/contenus de tiers
- La mise en relation est donc la capacité à traiter des données et non pas à créer des produits => avoir des données pour savoir ce qui convient à qui et sur la manière de le présenter. Créer de la rareté. Distribuer les capacités à être visible.

Cela transforme tout : vous pouvez être consommateur de Facebook mais aussi producteur (d'images, d'informations, d'émotions, ...). Vous pouvez aussi être externe et interne à l'entreprise. Par exemple : quand Google ouvre ses APIs pour que les développeurs du monde entier créent des services compatibles à son environnement, cela nourrit la valeur de l'écosystème Google tout en lui permettant de minimiser le risque et les coûts R&D. Le numérique permet d'orchestrer tous ces flux avec plus de précision ; et cette capacité à attirer autour de soi des milliers de contributeurs pour produire en réseau change tout dans l'économie.

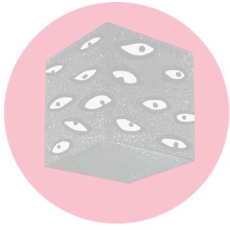
Les plateformes sont devenues des intermédiaires incontournables.

En quelques années, elles sont devenues les points d'accès aux marchés:

- Le site de réservation Booking impose aux hôteliers une commission sur les réservations de 20 à 25% sur chaque nuitée.
- Amazon impose des conditions drastiques à ses fournisseurs: frais de transport pour livrer les entrepôts de la plateforme à la charge de l'entreprise, reprise des invendus, ristourne additionnelle de 2 % sur chaque facture.

Dans les deux cas, les entreprises n'ont d'autres choix que de se soumettre aux exigences des plateformes si elles veulent accéder aux marchés globales qu'elles abritent.

Et les points d'accès à l'information: Facebook est le premier média en France avec 23 millions de connection hebdomadaire.



Intervenir pour réguler les plateformes : pourquoi ?



L'avènement de ce mode de production est bénéfique à de nombreux égards, mais impacte profondément certains piliers de la régulation

Concurrence

Consommation

Fiscalité

Débats démocratiques

Alors pourquoi il faut réguler ?

Les plateformes sont à de nombreux égards bénéfiques.

. Elles donnent lieu à la création de nouveaux métiers et chaînes de valeur.

Elles favorisent l'innovation, directement ou par l'utilisation de leurs revenus en finançant ou en acquérant des entreprises innovantes.

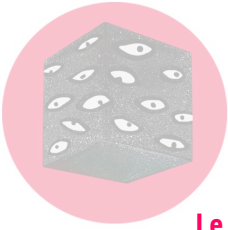
Elles sont aussi essentielles pour la société numérique et permettent d'échanger des biens et des services, de partager des connaissances, de se fédérer et se mobiliser autour de projets, de collaborer et de créer, de débattre et d'interpeller des décideurs, etc.

Mais l'avènement de ce mode de production a des conséquences :

- en matière de concurrence (déréférencement, instabilité des accès aux ressources des APIs),
 - Suite à la mise à jour de l'algorithme de Google début janvier 2016, $\frac{3}{4}$ des pages du journal en ligne « Madmoizelle » et de nombreux autres sites ont été désindexés « par erreur ». Google a mis une semaine à répondre.
 - Début février 2018, Telegram a été retiré de l'App Store d'Apple de manière provisoire (vraisemblablement pour un problème encore non détaillé par les équipes, qui contrevient effectivement aux règles de publication dictées par Apple).
- de consommation (pratiques déloyales envers les consommateurs, illisibilité des CGU),
 - Il faudrait en moyenne 30 jours par an pour lire toutes les CGU des plateformes que nous acceptons (vidéo du CNUM : Un Internet peut en cacher un autre).
- de fiscalité (optimisation fiscale agressive).

- Pour le fisc, les 6,7 millions d'euros que le groupe américain a payés en France au titre de l'impôt sur les sociétés en 2015 ne correspondent pas à la réalité de l'activité sur le territoire de la multinationale (Lien [France 24](#)).

Et lorsqu'elles ont des millions, voire milliards d'utilisateurs, leur fonctionnement peut avoir un impact non négligable sur la vie démocratique (fake news, discriminations algorithmiques, économie de l'attention). Tout cela nécessitent de mieux les encadrer.



Intervenir : quand ?

Le besoin d'une régulation plus adaptée

Le constat : des schémas de régulations globalement inadaptés à la diversité, à la rapidité d'évolution, à l'opacité et à la dimension internationale des plateformes.

Le besoin : il faut développer de nouvelles capacités de régulation en impliquant la société civile et la recherche :

→ **OBSERVATION** | Développer les capacités d'observation et de test de fonctionnement des plateformes et des algorithmes

→ **INTERPELLATION** | Développer les capacités d'interpellation des acteurs et de suivi des engagements - ou de leur non respects - sur la base des remontées terrain

III - Intervenir : quand ? Le besoin d'une régulation nouvelle génération (5 min')

Le constat :

Ce travail sur les plateformes a conforté le constat de schémas de régulations globalement inadaptés à la diversité, à la rapidité d'évolution, à l'opacité et la dimension internationale des plateformes. Pour preuve : il a fallu sept ans à la Commission pour sanctionner Google d'abus de position dominante !

Il est pressant de créer une régulation plus adaptée dans cette transformation numérique, c'est à dire plus résiliente et capable de mobiliser — elle aussi — un plus grand nombre de contributeurs pour se doter de courroies de transmission plus fluides avec le reste de la société civile.

Le besoin : il faut développer de nouvelles capacités de régulation. Nous pensons que cette résilience va aussi demander d'impliquer les citoyens et la société civile dans l'évaluation des systèmes socio-techniques. Par exemple, développer l'évaluation citoyenne des algorithmes (par exemple : mise à disposition de données pour des citoyens aux associations de protection des droits sociaux et ainsi auditer de potentielles discriminations algorithmiques).

Les nouvelles capacités de régulation à développer :

- **OBSERVATION** | Développer les capacités d'observation et de test de fonctionnement des plateformes et des algorithmes ; en développant par exemple

- les partenariats recherche-usagers de plateformes pour observer le comportement des systèmes.
- Deux approches complémentaires sont possibles :
 - d'une part construire des liens plus étroits entre les régulateurs et les communautés qui portent des projets,
 - d'autre part développer les moyens *en propre* des régulateurs pour mener des enquêtes ciblées.
- **INTERPELLATION** | Développer les capacités d'interpellation des acteurs et de suivi des engagements - ou de leur non respects - sur la base des remontées terrain et d'un canal mieux investi de recueil des souhaits et lignes rouges de la société civile. Les paramètres techniques et du marché changent trop rapidement désormais pour continuer à attendre la clôture des controverses scientifiques et des incertitudes avant d'élargir les débats. Il faut apprendre à mobiliser plus en amont.

Intervenir mais comment ?

Avec un observatoire européen des plateformes



IV- Intervenir : comment ? Avec un observatoire européen des plateformes (5 min')

Le constat : il n'y a pas d'outil/de courroie de transmission européen suffisamment rapide avec le terrain sur les pratiques des plateformes.

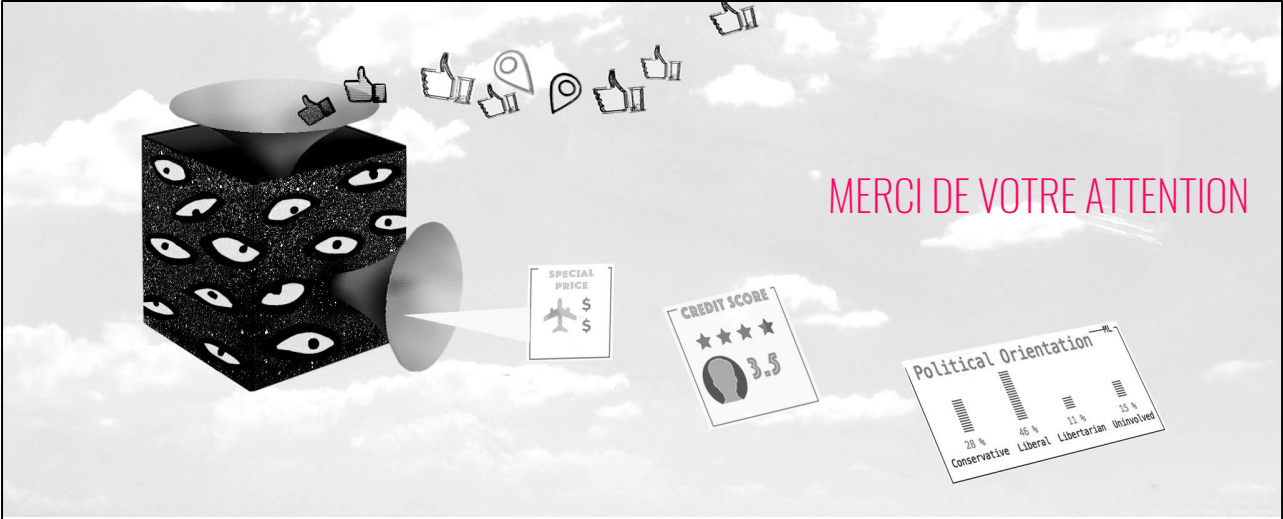
Toute la question est de savoir comment réguler ces comportements en élargissant l'assiette de contributeurs pour :

- Comprendre et objectiver les pratiques des plateformes (difficulté à les connaître, pbs de remontée d'infos) ;
- Agir sur les plateformes autrement que par la voie traditionnelle des autorités de régulation (trop lentes, pas de prise en compte du caractère systémique et des interactions entre les différentes composantes de la plateforme).

Le besoin : Un observatoire européen des plateformes pourrait être lancé pour :

- **Négocier** avec les plateformes les conditions de leur auditabilité externe (rétro-ingénierie, observation effets) et/ou interne (bases de données, code)
- Mettre en place d'un canal de **participation** des utilisateurs aux études des chercheurs, associations et autorités qui ont besoin d'utilisateurs test pour étudier le fonctionnement des algorithmes.
- Créer une *taskforce* ayant des **moyens techniques** (appels à projet)

- conjoints, mutualisation de ressources, recours à un pôle d'experts dédiés, ...).



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez nos travaux sur

cnnumerique.fr/